

### Comité d'Ethique pour la Recherche Biomédicale d'Oujda Faculté de Médecine et de Pharmacie Université Mohammed Premier Oujda



# AVIS DU COMITE D'ETHIQUE POUR LA RECHERCHE BIOMEDICALE D'OUJDA (CERBO)

Oujda le ..../...../....

Titre et références du projet de recherche	
<ul><li>Reference :</li><li>Intitulé :</li></ul>	
<ul><li>Investigateur(rice) principal(e): Pr</li><li>Promoteur:</li></ul>	
Début de l'étude :	Durée de l'étude :

#### Avis final du CERBO

Après examen et évaluation, le Comité d'Ethique (CERBO) a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

## Avis favorable

à la réalisation du projet de recherche sus-intitulé et cet avis ne sera valable que pour ce projet.

L'investigateur(rice) principal(e) est prié(e) d'informer le CERBO :

- De tous les incidents ou accidents éventuels survenus pendant l'exécution des activités de recherche de ce projet ;
- De la clôture de l'étude avec un rapport succinct sur son déroulement.

#### Références du travail du comité

Le comité se base pour ses délibérations sur :

- La loi 28-13 du 17 septembre 2015 relative à la protection des personnes participantaux recherches biomédicales ;
- La décision du ministre de la santé N° 02/DRC/00 du 03 décembre 2012, relative auxrecherches biomédicales.

Pour le Comité d'éthique CERBO Pr Redouane Boulouiz